

Le droit à une sépulture écologique

La mort. Selon les tempéraments, on y pense avec angoisse, avec philosophie, avec l'espoir d'une délivrance dans certains cas de maladies incurables, par exemple, ou, alors, elle laisse indifférent. Un peu, beaucoup.

Mais, qu'en est-il de l'« *après-mort* » ? Au-delà des convictions philosophiques ou religieuses, il y a l'aspect pragmatique et celui-ci peut, parfois, être intimement lié au caractère moral, financier, traditionnel..., du choix : inhumation ou crémation, les deux seules alternatives actuellement légales en nos contrées.

Cependant, les mentalités, us et coutumes, évoluent dans notre société particulièrement mouvementée, telle une conscientisation citoyenne accrue dont l'« *après-mort* » fait à présent partie intégrante avec l'humusation, cette manière éminemment respectueuse de l'Environnement de vouloir un retour à la terre comme sépulture.

Certes, des réticences, des conservatismes, des intérêts (lobbys ?), s'érigent contre cette troisième solution à disposer de sa dépouille librement, comme, à présent, la loi autorise, dans certaines conditions, à décider du droit de mourir dans la dignité.

J'ai l'intime conviction que le combat que mène en ce sens la Fondation d'utilité publique « *Métamorphose pour mourir... puis donner la vie !* » est juste et légitime. Il finira, un jour ou l'autre, par vaincre les résistances obsolètes, comme tout ce qui est un progrès pour l'Humanité.

Qui, de sensé et de responsable, peut encore s'opposer - et au nom de quoi - à ce noble principe humaniste et tellement naturel qu'est « *donner la vie après sa mort en régénérant la terre* » ?

Je pense qu'Albert Camus, auteur que j'apprécie depuis de nombreuses décennies, aurait été des nôtres, lorsque je lis sa déclaration : « *Il n'y a qu'une action utile, celle qui referait les hommes et la terre.* »

Pierre Guelff,

Auteur et chroniqueur radio.